

# Contribution du COMIFER à la Concertation du 7<sup>ème</sup> PAN

La méthode du bilan est citée dans la réglementation Directive Nitrates depuis 2013 bien que le COMIFER n'ait pas de position réglementaire. La méthode du bilan est une méthode prévisionnelle où la dose déduite du bilan est calculée tôt en saison, avec une climatologie moyenne et bien avant les apports effectifs. C'est un outil qui calcule donc une dose avec une certaine incertitude.

Constat	Nos souhaits et remarques
<ul style="list-style-type: none"> <li>Approche agronomique</li> </ul> <p>L'une des vertus de l'approche COMIFER est qu'elle soit agronomique avec la prise en compte des différents postes du bilan de l'azote, et non arbitraire comme peuvent l'être les plafonds de dose.</p>	<p>Il faut éviter l'utilisation de plafond de dose quand une méthode "bilan de masse" est applicable, car un plafond bloque l'évolution des méthodes de raisonnement. Dans certaines situations, la dose calculée est inférieure à la dose plafond, ainsi l'utilisation de cette dernière comme dose de référence ne permet pas d'effectuer d'économie potentielle.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Précision de la méthode</li> </ul> <p>La précision de la méthode dépend de la précision de ses termes.</p>	<p>Il est important d'être conscient d'une certaine incertitude de la méthode et de l'incertitude de chacun de ces termes. Une sanction sur un écart faible n'a pas de sens et est contre-productive si elle n'est pas cohérente et justifiée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte des aléas climatiques</li> </ul> <p>L'agriculture est un travail sur le vivant et dans un environnement largement imprévisible (liens sols / cultures / climat) et les agriculteurs sont confrontés de manière permanente à des aléas qu'ils soient climatiques, sanitaires ...</p>	<p>Différentes propositions existent pour évaluer et tenter de maîtriser les effets de ces aléas : l'utilisation d'outils qui permettent une approche du pilotage intégral, l'utilisation d'outils dynamiques...</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité de l'azote</li> </ul> <p>Gagner en efficacité de l'azote apporté est l'objectif de la fertilisation raisonnée : ainsi le maximum de l'azote apporté doit être assimilé par les cultures. Et pour cela, le calcul d'une dose optimale est une des conditions à remplir.</p>	<p>Un système vertueux doit être proposé, basé sur le bilan entrée – sortie, et non basé sur une dose figée. Il faudrait améliorer la connaissance sur le lien entre parcelle et ressource et hiérarchiser les situations. Il n'existe pas d'outil parfait en l'état, ainsi un travail est à conduire pour améliorer ou combiner des indicateurs pour évaluer l'efficacité des pratiques de l'exploitant vis-à-vis de cet intrant.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Prise en compte des différentes formes de pollution (eau, air etc.)</li> </ul> <p>Il faut tenir compte des autres objectifs environnementaux actuels et une mesure portée au titre de la réduction de la pollution par les nitrates ne peut être pertinente que si elle n'est pas négative au titre de la pollution de l'air. A ce titre, le Comifer travaille à la mise à jour de la grille de volatilisation des engrais minéraux.</p>	<p>Autrement dit, il est souhaitable d'avoir un texte cohérent globalement pour améliorer de concert la qualité de l'eau et de l'air.</p> <p>La grille de volatilisation du Comifer n'est pas une grille de majoration de dose, à ce titre les textes réglementaires doivent mettre l'accent sur la prévention des pertes ammoniacales, la sensibilisation des utilisateurs via des OAD ainsi que le conseil agricole.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse de sol obligatoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les exploitations herbagères ou les exploitations de polyculture élevage qui n'ont aucune parcelle avec RSH, cette analyse pourrait être avantageusement</li> </ul>

	<p>remplacée par une analyse d'effluent sur un échantillon correctement prélevé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Veillez à éviter les obligations sur des situations où les analyses n'ont aucune pertinence ou ne sont pas aisément réalisables : par exemple l'obligation de reliquat dans les sols superficiels à cailloux (profondeurs prélevables &lt;30 cm) ; Pour cette situation nous recommandons d'utiliser des estimateurs (modèle, outils, expert) pour évaluer les stocks. Les conditions d'usage du reliquat doivent être rappelées et respectées (en particulier la profondeur de prélèvement en fonction de la profondeur d'enracinement).</li> <li>• Dans la situation où on ne peut faire d'analyse de reliquat, l'obligation d'une analyse d'azote / an pose souci. Des analyses de sols sur les paramètres moins variables que l'azote sont réalisées tous les 4/5 ans. Nous proposons de faire quand c'est possible une analyse RSH par an ou à défaut 4 analyses de sols tous les 4 ans pour améliorer l'estimation des termes MO et N total. Envisager à terme d'ouvrir aussi la liste des méthodes de mesure reconnues à la mesure d'Azote Potentiellement Minéralisable, APM, (Cf Travaux Thierry Morvan Inra Rennes) quand la méthode aura été validée.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actualisation de la dose totale prévisionnelle en fonction de la lixiviation</li> </ul> <p>Les modalités d'enregistrement de la correction pour lixiviation ne sont pas clairement précisées dans le PAN. Il y a eu dans les années passées des interprétations variables sur ce point. En fonction des régions ces tables ont été assimilées soit à des outils de raisonnement soit non utilisées car non prises en compte dans certains PAR/GREN. Ex. des Hauts de France où ces tables n'étaient pas utilisables car pas référencées dans le PAR.</p>	<p>Les tables d'évaluation ou des résultats de modélisation de la lixiviation doivent pouvoir alimenter directement le poste "L" du bilan prévisionnel et être considérées comme un outil d'ajustement de la valeur du reliquat mesuré (avant arrêt du drainage).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des outils de pilotage en végétation</li> </ul>	<p>Encadrer l'usage des outils de pilotage en végétation est nécessaire. Il est nécessaire de définir ces outils ainsi que les critères de qualité attendus. Il serait souhaitable de prendre en compte les conditions d'usage préconisées par le COMIFER.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contradiction potentielle avec d'autres textes réglementaires</li> </ul>	<p>Eviter les contradictions avec les objectifs de réduction des produits phytosanitaires, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prôner le désherbage mécanique peut contrarier la mise en place de couverts végétaux.</li> <li>• La fertilisation peut compenser les limites à lutte chimique. Par exemple, la lutte chimique contre les insectes ravageurs du colza s'avère peu, voire pas efficace, du fait de la raréfaction de produits insecticides disponibles auparavant et au développement de résistances qui ont mené à cette situation. Rendre possible l'apport de fertilisant azoté minéral (de l'ordre de 30 kg N/ha) en végétation sur colza, à l'automne dans les situations de faible disponibilité en azote du sol, peut soutenir la croissance de la culture. L'avantage de l'apport en végétation par rapport à l'azote au semis est qu'il pourrait n'être déclenché que dans les situations où la dynamique de croissance observée en cours de campagne le justifie, et non pas de façon systématique.</li> </ul>
---	--